



Conditions de participation «Best of Swiss Web Award» (Conditions générales)

1. Cercle des participants

Les personnes physiques et morales ayant leur domicile ou leur siège en Suisse sont autorisées à participer. Les travaux qui utilisent les technologies web et mobiles et/ou utilisent ces technologies comme canal de distribution et de transaction – et ont été développées pour des mandants suisses ou par des mandataires suisses – peuvent être présentés. Les travaux présentés doivent avoir été mis en ligne dans les douze derniers mois ou produits pour l'essentiel durant cette période.

2. Conditions de Participation

En vous inscrivant, vous confirmez expressément ou tacitement avoir lu et accepter les conditions de participation. L'inscription doit être dûment remplie et envoyée dans les délais avant la date de clôture des inscriptions. Le comité directeur de la « Best of Swiss Web SARL » décide à la majorité de la décision à prendre en cas de doutes ou de litiges. La voie juridique est exclue.

3. Inscription

- a) Inscrivez-vous en ligne sur www.bestofswissweb.ch (> Participation).
- b) Vous pouvez soumettre vos projets dans chacune des onze catégories régulières ou dans une catégorie spéciale (si existante):
 1. **Business:** *Processus digitale et E-Commerce, succès économique, efficience et efficacité de projets web et mobile*
 2. **Public Affairs:** *Attractivités de sites publics, gouvernementaux et OGN*
 3. **Technology:** *Qualité technologique et de l'intégration*
 4. **Creation:** *Créativité et qualité des idées de design et de leur mise en œuvre*
 5. **Usability:** *Qualité de l'architecture d'information et contenus*
 6. **Marketing:** *Attractivité de sites d'entreprises, E-Commerce, boutiques en lignes et sites média*
 7. **Digital Performance Campaigns (IAB):** *Performance de campagnes numériques media/crossmedia (affiliate, SEM, mobile, médias sociaux etc.)*
 8. **Digital Branding Campaigns (IAB):** *Evaluation des moyens publicitaires (idée, force d'innovation, dramaturgie, call2action, création)*
 9. **Innovation:** *Potentiel d'innovation d'idées et solutions qui peuvent durablement modifier le monde digital*
 10. **Mobile Web:** *Projets utilisables en «mobile» tels qu'apps (natives et web), sites web mobiles, services mobiles, applications mobiles, etc.*
 11. **Video:** *vidéos mobiles et en ligne, Spots et formats et canaux de télévision mobile*



-
- c) Veuillez cocher la ou les catégories correspondantes dans laquelle ou lesquelles vous voulez inscrire votre projet. Veuillez consulter les critères d'évaluation de chaque catégorie avant de vous inscrire.
 - d) **„Master of Swiss Web“**: les projets peuvent être inscrits dans les onze catégories. Pour être nommé par le jury au «Master of Swiss Web», le projet doit obtenir un bon placement dans un maximum de catégories spécialisées (nominations or, argent, bronze ou short list).
 - e) Pour chaque travail inscrit, nous devons disposer **d'un accès Internet** (URL) car les projets sont évalués en ligne. Pour les projets temporaires, sur serveur (p. ex. bannière publicitaire, jeux en ligne ou autres), il doit être possible soit d'accéder à un domaine protégé, soit de disposer des projets sur un **support de données numérique** (DVD ou clé USB). En cas d'accès protégé, veuillez joindre à votre dossier d'inscription au moins **trois comptes qui fonctionnent**.
 - f) Pour participer au prix de l'entreprise 'Digital Transformation Award' appliquer des règles distinctes.
 - g) Pour toute question, veuillez vous adresser au bureau de coordination de Best of Swiss SARL (info@bestofswissweb.ch) ou appeler le +41 44 355 63 63.

4. Délai d'inscription

Le délai d'inscription pour déposer les projets est le **30 janvier 2017**.

5. Taxed'inscription

Pour chaque projet présenté, une taxe de participation (TVA exclue) par catégorie doit être versée. Celle-ci se compose comme suit:

1. **Forfait de base** (par projet)

Par projet présenté: **CHF 600.-**.

Le forfait de base comprend entre autres deux tickets pour l'Award Night (dîner inclus), ainsi que l'insertion dans la Netzwoche.

2. **Forfait de soumission au jury** (par projet et catégorie)

Par catégorie: **CHF 300.-**.

Le forfait de soumission au jury comprend les frais administratifs, ainsi que ceux des jurys spécialisés. Tous les projets sont insérés dans l'annuaire et tous les participants reçoivent sur demande et pour chaque projet présenté le rapport complet du jury. Le montant du forfait de soumission aux jurys dépend du nombre de catégories dans lesquelles un projet a été présenté.

Total des taxes de participation

Par projet présenté, on obtient les taxes totales suivantes (tous les prix hors 8,0 % TVA):



Nb. de catégories	Forfait de base	Forfait de soumission au jury	Total des taxes de participation hors. 8.0% TVA
1 catégorie	CHF 600.—	CHF 300.—	CHF 900.—
2 catégories	CHF 600.—	CHF 600.—	CHF 1'200.—
3 catégories	CHF 600.—	CHF 900.—	CHF 1'500.—
4 catégories	CHF 600.—	CHF 1'200.—	CHF 1'800.—
5 catégories	CHF 600.—	CHF 1'500.—	CHF 2'100.—
6 catégories	CHF 600.—	CHF 1'800.—	CHF 2'400.—
7 catégories	CHF 600.—	CHF 2'100.—	CHF 2'700.—
8 catégories	CHF 600.—	CHF 2'400.—	CHF 3'000.—
9 catégories	CHF 600.—	CHF 2'700.—	CHF 3'300.—
10 catégories	CHF 600.—	CHF 3'000.—	CHF 3'600.—
11 catégories	CHF 600.—	CHF 3'300.—	CHF 3'900.—

Sur la base de votre inscription, vous recevrez une facture du bureau de coordination de «Best of Swiss Web SARL». **Avec l'inscription de votre projet, vous vous engagez à régler la taxe de participation dans le délai de paiement indiqué.**

Le comité directeur de Best of Swiss Web se réserve le droit d'exclure un projet nommé ou récompensé par le jury du concours ou de lui retirer le titre si la taxe de participation n'a toujours pas été payée après une sommation écrite (courrier ou e-mail). **Une telle exclusion ne dispense pas du paiement de la facture due, la taxe de participation servant à couvrir les dépenses de soumission au jury.**

6. Publication des projets présentés sur les plateformes BoSW

Avec votre inscription, vous déclarez expressément ou tacitement accepter que votre projet soit publié sur les plateformes BoSW (en ligne et print) et livrez aux éditeurs le «Bon à tirer».

7. Retrait d'un projet présenté

Les projets présentés peuvent être retirés sans coûts supplémentaires jusqu'au **1 février 2017**. Veuillez adresser votre demande de retrait par écrit avec la description précise du projet au bureau de coordination de Best of Swiss Web SARL (info@bestofswissweb.ch). **Toute inscription après le 1 février 2017 ne pourra être prise en cours car à cette date, le travail des jurys a commencé.**

Zürich, le 26 octobre 2016

Best of Swiss Web SARL
Heinrichstr. 235
8005 Zürich

T.: +41 44 355 63 63
E-Mail: info@bestofswissweb.ch